



PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

ASL Suberaie Varoise – 29 avril 2022 à 9H30 à la Londe les Maures



L'Assemblée Générale s'est réunie le 29 avril 2022 à 9H30 suite à une 2ème convocation. Compte tenu d'un contexte sanitaire toujours instable, l'Assemblée Générale du 18 avril 2022 au Luc ne pouvant obtenir le quorum, une deuxième invitation a été envoyée afin qu'une deuxième séance se tienne après un délai de 10 jours, conformément aux statuts de l'ASL.

L'Assemblée Générale ordinaire fait suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le même jour de 9h00 à 9h30, validant une modification des statuts. Lors de cette première réunion Claude Audibert n'avait pas manqué de remercier chaleureusement la Municipalité de la Londe pour la mise à disposition de la salle, ainsi que toutes les personnes présentes.

La feuille d'émargement fait apparaître 229 voix délibératives d'adhérents présents ou représentés sur un total de 495, soit 46 % des voix. Il s'agit de la 2ème Assemblée Générale, et quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées, elle peut donc délibérer valablement (article 13 des statuts de l'ASL SV).

M. Audibert déclare l'Assemblée Générale 2021 ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

9h30 à 12h30 : ASSEMBLEE GENERALE :

1. Accueil et rapport moral 2021 du Président,
2. Rapport du Conseil Syndical sur les opérations réalisées pendant l'exercice 2021,
 - Vote du quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2021,
3. Rapport financier 2021 présenté par M. Coron, Expert-comptable,
4. Rapport de la Commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 présenté par Mme Oundjian,
 - Vote sur l'approbation des comptes 2021,
 - Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice,
5. Exercice 2022 : programme des travaux prévus et budget prévisionnel (et vote),
6. Renouvellement partiel du Conseil Syndical

1 Rapport moral 2021 du Président- Claude Audibert

Un exercice dans la continuité de 2020 et son cortège de problèmes post-épidémie.

Toute l'équipe, le Bureau et le Conseil Syndical, de visioconférences en réunions, quand c'était possible, ont su poursuivre les missions que réclame notre forêt, meurtrie par le feu et le changement climatique.

Un incendie en août 2021 a brûlé 6 800 hectares dont 1 200 appartiennent à 27 de nos adhérents.

Cela nous a rappelé l'impérieuse nécessité du débroussaillage et de l'entretien de nos forêts.

Depuis, l'ASL participe à l'étude lancée pour la restauration des terres incendiées dans le cadre du Fond Respir créé par la Région et géré par le SMMM.

La Société de fret maritime CMA-CGM alimente ce fond à hauteur d'un million d'euros.

En attendant, avec l'aide de la Région, DIAM Bouchage et l'école de Commerce Kedge, 4550 chênes liège et cormiers ont été plantés sur les terrains touchés par l'incendie de la Londe en 2017.

Parallèlement, la récolte de liège a pu s'effectuer pour un total de 129 tonnes dont 17 tonnes de liège mâle ou brûlé venant de la réouverture de suberaies abandonnées.

Reconquête de suberaies abandonnées chez 17 propriétaires, grâce aux aides du Département et à la taxe de compensation au défrichement.

Les châtaigniers ne sont pas en reste avec la réhabilitation de vergers oubliés et la plantation de variétés sélectionnées. Ce programme toujours soutenu par la Région à la hauteur de 40%.

Dans la suite des actions, on peut signaler le rapprochement des trois régions : Corse, Pyrénées orientales, Var, pour une action commune au niveau national en faveur d'une promotion de la filière liège.

Lors des Assises de la Forêt et du Bois, ce regroupement a eu un effet très positif : dans le compte rendu des Assises et du plan d'action, une proposition de financement a été faite.

Par conséquent, la suberaie et son économie rentrent dans le plan de relance de la Forêt française avec un accès à des moyens financiers supérieurs à ceux qu'on a connus.

Parallèlement, la région nous a proposé de participer au Programme InterregMED. Le projet vise à développer la filière chêne liège dans 4 à 6 pays du Sud et lui donner une dimension internationale.

La mise en place par les COFOR 83, FIBOIS Sud, le CSTB et L'ASL Suberaie Varoise d'une étude de caractérisation du liège en tant qu'isolant. Pour exploiter pleinement un marché en développement...

Il y a 30 ans l'ASL naissait suite aux incendies et dans le souci de restaurer la forêt brûlée.

15 ans après, nous reparlions de lever le liège de manière pérenne

Aujourd'hui, nous parlons de recherche et développement, de replantation, de mécanisation de la récolte et d'une vraie filière prenant en compte tous les aspects humains, écologiques et économiques - une vision réjouissante après tant d'années de traversée du désert.

Un seul bémol tempère cet optimisme. Un exercice au résultat négatif qui va vous être expliqué à la suite...

2 Rapport d'activités 2021 : présenté par Chloé Monta (détail à retrouver sur le site de l'ASL SV www.suberaievaroise.com rubrique : Documentation/AG 2021)

2.1. ANIMATION FONCIÈRE :

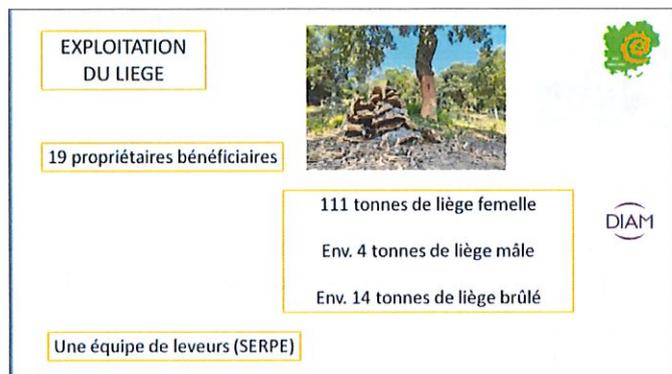
- **Incendie d'août 2021** : (se rapporter aux paragraphes 4.3 et 4.4))

➤ Exploitation du liège :

L'année 2021 a été une année favorable avec environ 130 tonnes de liège vendues, soit l'équivalent de 2018.

Pour rappel :

- en 2019 à cause d'une attaque d'un parasite défoliateur, la chenille du bombyx disparate, tous les chantiers prévus n'avaient pas pu être réalisés.
- en 2020 la crise du COVID et les confinements avaient entraîné un manque de leveurs venant principalement d'Espagne.



En 2021, 111 tonnes de liège femelle ont été levées. Du liège mâle et du liège brûlé ont également pu être exploités. Ces démasclages difficiles et donc plus coûteux font l'objet de subventions. Les ventes de ces produits ont permis aux propriétaires de bénéficier d'opérations blanches.

DIAM Bouchage a acheté la quasi-totalité du liège femelle (une petite partie a été vendue à un artiste local) et dans une démarche de soutien à l'ASL, le liège mâle également.

Le liège brûlé a été vendu en circuit court à l'entreprise SERPE, qui parmi ses activités gère un volet espaces verts. Ce liège a été broyé et valorisé sous forme de paillage.

En 2021 cette même entreprise a été volontaire pour former en début de saison, avec les machines à lever le liège qu'elle a achetées, une équipe de leveurs dans le Var et dans les P.O.

Gisela les a accompagnés et a reçu également la formation. Les résultats sont satisfaisants même si pour l'instant les tonnages restent inférieurs à ceux des leveurs traditionnels expérimentés.

2.2. TRAVAUX FORESTIERS :



Au cours de l'année 2021 les travaux forestiers ont été réalisés principalement dans les suberaies et châtaigneraies. Ces travaux sont à distinguer des exploitations de produits. L'amélioration sylvicole sans valorisation de produits est une opération déficitaire qui fait la plupart du temps l'objet de subventions :

- ✓ Financements parfois à plus de 80 % quand les travaux forestiers coïncident avec des travaux d'intérêt général et sont reconnus par nos partenaires financiers, comme les débroussailllements proches de pares feu qu'ils viennent compléter dans la prévention du risque incendie, le renforcement de la DFCI.
- ✓ Les dispositifs Natura 2000, ces financements sont accordés si les travaux participent à l'amélioration de la biodiversité et de l'habitat susceptible d'abriter des espèces protégées telles que la tortue d'Hermann, et d'autres espèces d'intérêt communautaire moins connues.



Depuis quelques années l'ensemble des autres subventions publiques pour les travaux sylvicoles sont plafonnées à hauteur de 40 %, ce qui limite les capacités d'autofinancement des propriétaires. Exemples : les réhabilitations de châtaigneraie, de suberaie etc.



Tous les financements publics confondus ne pouvant excéder 40 %, il faut rechercher pour compléter des financements privés, voici quelques exemples :

- ✓ Le mécénat d'entreprise : DIAM Bouchage ou Kedge qui ont financé avec la Région Sud des plantations de chênes lièges (plus de 4 000 plants sur 4 sites)
- ✓ La taxe de compensation au défrichement (Loi d'Avenir de 2017). Quand un défricheur détruit un milieu naturel, (construction de maison, le lotissement, plantation de vignes etc.), il a obligation de payer une taxe pour compenser la perte de ce milieu. La loi d'Avenir permet au défricheur d'investir cette taxe localement, chez lui ou chez un tiers, parmi une liste de travaux d'amélioration sylvicole éligibles.



Remarques :

- ✓ Si une opération de levée de liège mâle ou brûlé est déficitaire à court terme, elle est l'étape nécessaire vers une récolte de liège femelle rémunératrice à moyen terme, elle représente un investissement sur l'avenir, bénéfique pour le patrimoine forestier.
- ✓ Problèmes d'accessibilité aux parcelles à lever : pistes et débroussailllements du sous étage, qui restent des travaux coûteux.
- ✓ L'ASL essaie de regrouper les propriétaires de parcelles voisines, y compris en forêt publique. Pour 2022 elle a la volonté de réaliser des opérations groupées de levées de liège avec une même équipe de leveurs. L'expérience a été positive pour les coupes de bois, avec une seule piste utilisée et laissée en bon état pour la DFCI (exemple la piste du Lairé ou de la Fouquette)

2.3. EXPERTISE SANITAIRE

Les salariés de l'ASL (Chloé depuis 2015, Gisela 2020 et Floriaan 2022) sont correspondants-observateurs pour le Département Santé des Forêts (DRAAF Sud-est).

L'ASL a un rôle de veille, de surveillance de l'état sanitaire des forêts, pour prévenir le risque d'arrivée de nouveaux parasites (insectes, virus, bactéries, champignons etc.) Certaines espèces déjà présentes sont surveillées chaque année.



Exemples :

- ✓ La cochenille du pin, nuisible arrivé dans les années 60 qui a décimé les pins maritimes dans les Maures, ce qui a conduit à des plantations expérimentales de provenances différentes pour tester les variétés les plus résistantes de pin maritime (Tamjoute, Cuenca ...).
- ✓ Des attaques du Bombyx disparate en 2019 avec pour conséquence des levées de liège suspendues.
- ✓ La cochenille tortue apparue en 2021 sur les pins parasols dans le golfe de Saint Tropez.



2.4. EXPERTISE FORESTIERE

Pour rappel les propriétaires forestiers adhérents de l'ASL peuvent bénéficier de diagnostics personnalisés.

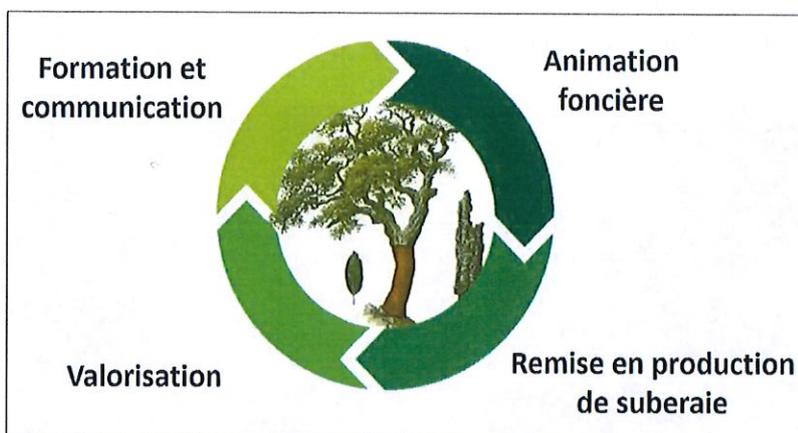
Si la surface de leur forêt est importante, l'ASL peut établir un « Plan Simple de Gestion », ou pour les surfaces plus petites, un « code de bonnes pratiques sylvicoles » ce qui permet de planifier les interventions pour les 10 à 20 ans à venir. Ces documents simplifient les démarches des propriétaires qui n'ont plus à demander les autorisations pour les travaux d'ouverture, de coupes de bois etc. et leur permettent d'être éligibles à des financements comme la compensation au défrichement.

Si le propriétaire est soumis à l'I.F.I. (Impôt sur la fortune immobilière) un P.S.G. permet une défiscalisation de 75 % de la valeur de la forêt, et facilite la transmission de ce patrimoine aux héritiers.

Un PSG est obligatoire à partir de 25 ha de forêt.

Pour les propriétaires ne bénéficiant pas d'avantage fiscal sur leurs parcelles forestières, le Département du Var a remis en place une aide pour l'élaboration des PSG, qui va de 50 % à 60 % pour les PSG concertés.

2.5. ACTIONS DE STRATEGIE SUR LA FILIERE LIEGE



L'élaboration de cette stratégie a débuté en 2020 avec notre partenaire DIAM Bouchage, à l'échelle du Var, mais également grâce à une collaboration avec les partenaires d'autres territoires français producteurs de liège :

- ✓ Sylvacoop pour la Corse
- ✓ l'ASL de la Suberaie Catalane dans les Pyrénées Orientales. Celle-ci est accompagnée par l'IML (institut méditerranéen du liège) dirigée par Renaud Piazzetta, qui organise « Vivexpo » au mois de juin 2022 à Vives.

L'IML a pour mission, de représenter notre ASL et les autres régions productrices, en tant que producteurs de liège. Cette coordination leur donne une meilleure visibilité et leur permet d'avoir un programme d'actions communes au niveau national.

Grâce à cette montée en puissance au niveau national, en 2021 nous avons ainsi participé aux « Assises de la forêt et du bois » lancées par le Ministère. Ces assises visent à fournir une importante réflexion, grâce à des groupes de travail comprenant tous les acteurs de la filière forêt française, dans le but de définir un programme d'actions pour un plan de relance devant recevoir un financement important, qui sera décliné sur un programme plus ambitieux appelé « France 2030 » .

LASL est présente dans les actions et les mesures finançables.

Résultats de ces assises : la filière liège a été reconnue au niveau national et sur les plans d'actions une ligne est réservée pour les suberaies, avec des recherches de développement et la création d'une filière économique, Avec l'IML : formations de leveurs de liège, et dans le but d'améliorer les produits, échanges avec Coveless le fabricant de machines à lever le liège, sur les problématiques rencontrées, grâce aux retours d'expériences compilés des territoires.

En 2022 ces actions se poursuivent. L'IML a reçu des financements pour des actions de communication au titre de l'interprofession nationale France bois forêt grâce à la CVO (taxe sur les ventes de bois).

Pour conclure : l'ASL a 31 ans, elle représente aujourd'hui 292 propriétaires répartis sur 58 communes, soit 13 370 ha en gestion. 3 Conseils Syndicaux se sont tenus en 2021, avec 6 réunions supplémentaires du Bureau Syndical.

Le rapport moral et le rapport d'activités 2021 sont approuvés à l'unanimité.

3 RAPPORTS FINANCIERS 2021

- **Bernard Coron, Expert-comptable du cabinet Axiome** salue l'assemblée et détaille les différents postes du bilan.



Situation au 31 décembre 2021 : Pas de variations importantes, un bilan de 467 250 € au lieu de 554 270 € en 2020.

A L'ACTIF :

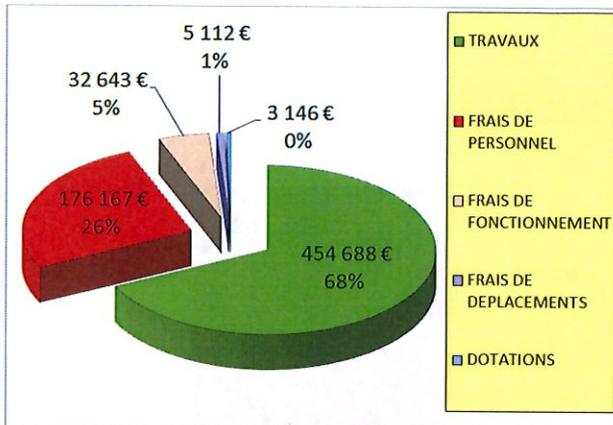
- ✓ Immobilisations : ce sont les investissements comme le matériel acquis, les véhicules,
- ✓ Créances usagers : les dettes des adhérents, qui ont des travaux ou prestations à régler,
- ✓ Autres créances : les subventions restant à recevoir (poste en baisse),
- ✓ Trésorerie : L'ASL a bien supporté la crise sanitaire, la trésorerie est positive, sur la période COVID, l'ASL a bénéficié d'un prêt garanti par l'état que l'on retrouve au passif dans les dettes financières.

AU PASSIF :

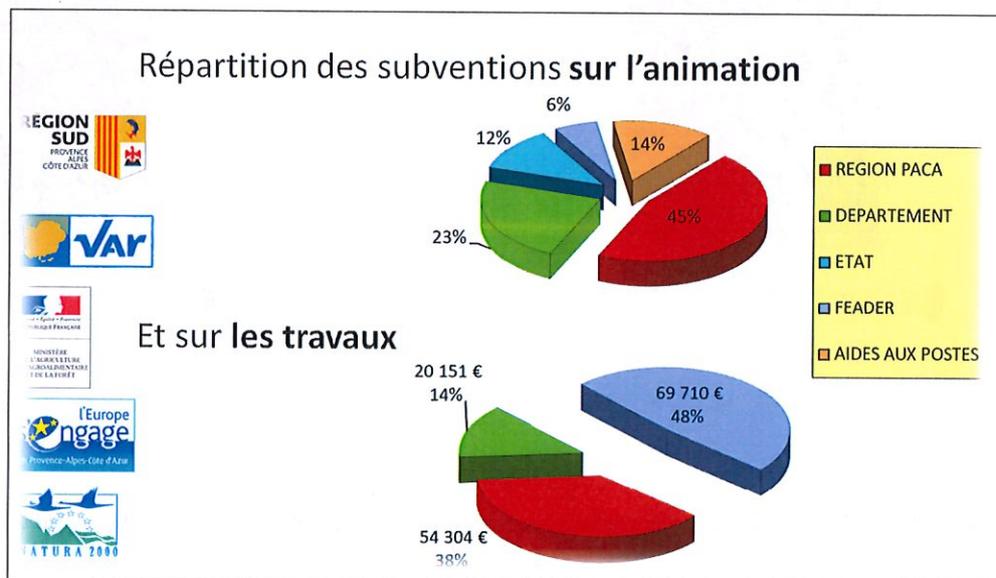
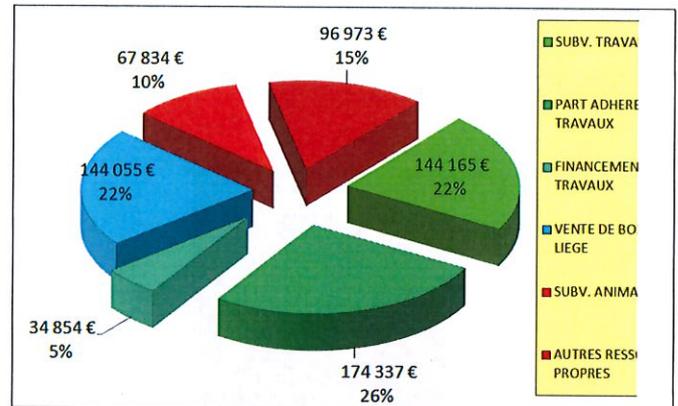
- ✓ Fonds propre : réserves constituées des résultats accumulés sur les années antérieures,
- ✓ Fonds dédiés : subventions restant à consommer,
- ✓ Dettes financières : le P.G.E.
- ✓ Dettes fournisseurs : les factures restant à régler au 31 décembre, factures des entreprises de travaux principalement, et celles reçues au 31/12/21.
- ✓ Autres dettes : (l'ASL est fiscalisée à la TVA uniquement, elle n'est pas imposée sur le résultat) –

- ✓ Dettes fiscales et sociales comme les provisions pour congés payés, ou de TVA.
- ✓ Egalement les sommes de trésorerie laissées par les adhérents sur leur compte.

Répartition des charges



Répartition des produits



Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 14 919 €, il était positif en 2020 de 5 013 €.

- **Rapport de Caroline Oundjian, Commissaire aux comptes :** Mme Oundjian salue les membres présents, précise que sa mission est la certification des comptes de l'ASL SV, mission légale qui lui a été confiée le 4 mai 2018 en Assemblée Générale et se terminera en 2023. Elle travaille en bonne coopération avec Axiome, Bernard Coron, et assiste aux Conseils Syndicaux.

Les comptes de l'ASL SV:

(Extrait du Rapport disponible en totalité sur le site internet de l'ASL)

L'ASL en 2021 n'a pas eu recours à une activité partielle.

Cette année Mme Oundjian a porté cette année une attention particulière au travail de comptabilité, facturation et gestion d'Annie Raffaelli, qu'elle félicite chaleureusement. C'est un travail très complexe, qui demande une gestion précise, rigoureuse (450 000 € de travaux) car les enjeux sont importants et ne donnent que très peu droit à l'erreur.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 21 Février 2022, en présentiel et par voie de consultation en visio-conférence sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Le Président remercie les intervenants et procède aux votes :

Les rapports financiers sont votés à l'unanimité.

L'affectation du résultat en report à nouveau est votée à l'unanimité.

Il est donné quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2021 à l'unanimité.

4 Présentation du programme d'activités prévisionnel 2022 et budget associé

4.1 LES ACTIONS DE L'ASL : Continuité des actions présentées au bilan 2021, engagées dans la continuité en 2022 :

- Animation foncière,
- Exploitation des produits,
- Travaux forestiers,
- Expertises forestières et sanitaires,
- Actions de communication

Attention : Inquiétude pour 2022 due à la sécheresse ! Le déficit hydrique compromet la réussite des plantations de l'automne dernier. Certains sujets devront être remplacés. En cas de mortalité trop élevée, ces opérations de plantations en forêt ne seront peut-être pas reconduites, ou nous conduirons à innover en choisissant de nouvelles essences plus résistantes à la sécheresse.

La sécheresse représente un danger et des débroussailllements doivent être réalisés dans les secteurs où l'on doit intervenir pour les levées de liège ou les coupes de bois, dans un souci de protection de la forêt contre le risque incendie.

4.2 INCENDIES DU 16 AOUT 2021 : 85 % de la surface brûlée est en forêt privée. Le Syndicat Mixte du Massif des Maures coordonne la restauration post incendie avec la mise en place 2 études :



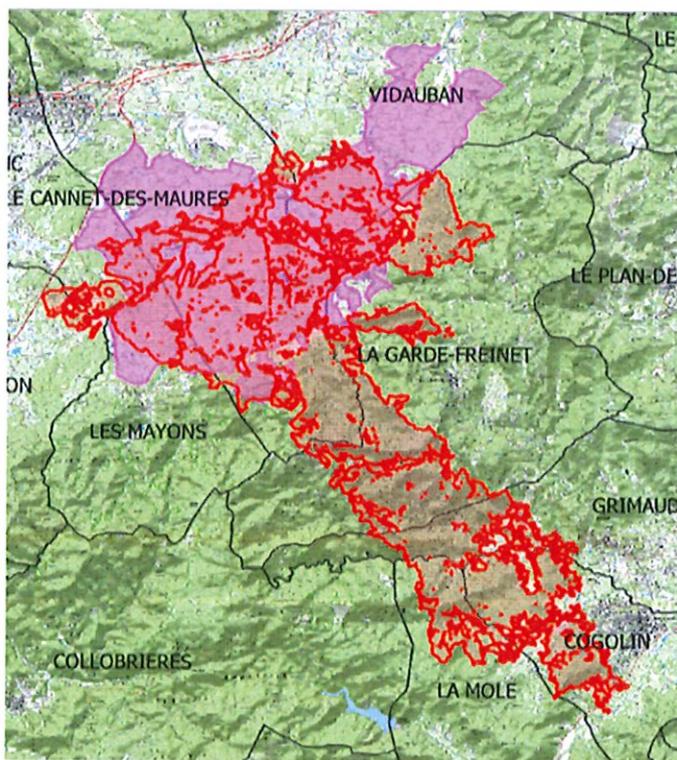
- L'ONF a été mandaté pour une étude de 2 mois pour définir les travaux d'urgence, prévenir des risques d'aggravations post incendie, comme les risques d'éboulement, de glissement de terrains, chutes d'arbres sur la voirie ou autres infrastructures etc.
- Une autre étude de restauration des terrains incendiés sur 5 ans est en court. La Région Sud et le département du Var ont financé les premiers travaux de restauration à 80 % mais grâce au fond RESPIR mis en place en 2021, des entreprises volontaires privées peuvent contribuer aux financements sous forme de mécénat. La CMACGM société de fret maritime a ainsi versé 1 million d'euros pour la réalisation de ces études et la mise en œuvre des interventions préconisées.

Le Syndicat mixte arbitre avec la Région et le fond ONF « Agir pour la forêt », la façon dont ces financements vont être utilisés, en études, en travaux d'urgence et post incendie. **Les travaux post incendie identifiés par le groupement en charge de l'étude seront financés à 100 % TTC.**

4.3 ANIMATION FONCIERE POST INCENDIE_: par Floriaan Henneau, Ingénieur/Technicien forestier à l'ASL :

Incendie du 16 août 2021

ANIMATION
FONCIERE post-
incendie





Démarches en cours



Financements prévus



*

Implication de l'ASL suite à l'incendie

- Un soutien dans le sauvetage des Tortues d'Hermann survivantes dans les jours qui ont suivi le feu :



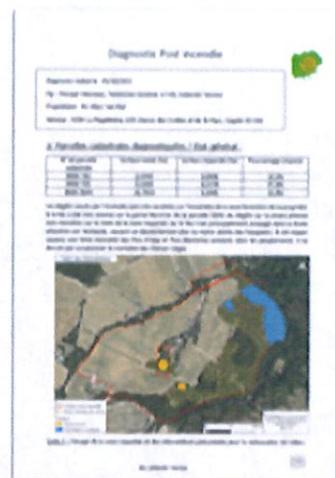
-Participation aux prospections menées par le CEN PACA et la SOPTOM



- Un accompagnement des adhérents impactés par la réalisation de diagnostics personnalisés :



- 27 adhérents impactés, soit 1200 ha
- Diagnostics personnalisés pour chaque adhérent intéressé :
 - > Etat des lieux
 - > Préconisations de gestion
 - > Accompagnement dans la mise en place des travaux

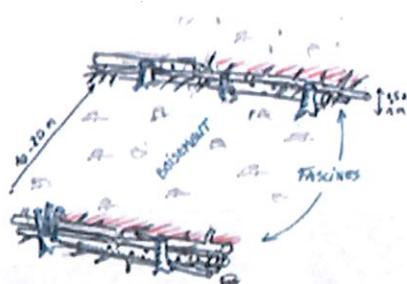


Et à venir : Travaux RTI prioritaires résultant de l'étude en cours et financés par le fond RESPIR / AGIR pour la forêt

Travaux RTI prévus pour 2022 :

- Mise en place des travaux prioritaires identifiés par le programme de réhabilitation des espaces incendiés :

LE FASCINAGE



- Priorisation de ces zones selon:
- ▶ Le niveau de risque d'érosion
 - ▶ La faisabilité technique des fascines (matériel ligneux)
 - ▶ Le niveau de sensibilité paysagère (les fascines participent au gommage paysager)

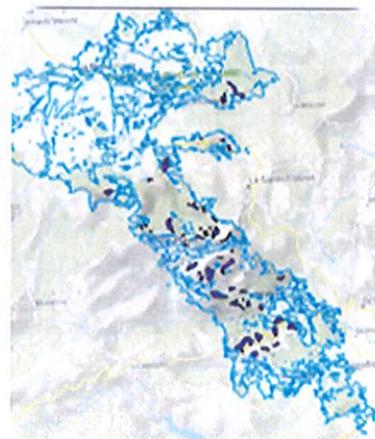
Trois niveaux de priorisation
 N°1: à faire pour 2022 – 100ha
 N°2: si possible en 2022, sinon 2023 – 50ha
 N°3: 2023 – 20ha

- Appui à l'animation foncière et à la sensibilisation des propriétaires concernés
- Organisation et mise en place des travaux

La Garde Freinet: 85ha
 Cagnet des Maures: 19ha
 Grimaud: 18ha
 Cogolin: 28ha
 La Mole: 20ha

Chiffres clefs :

40 secteurs
170 ha
70 propriétaires



LES COUPES DE BOIS BRULES



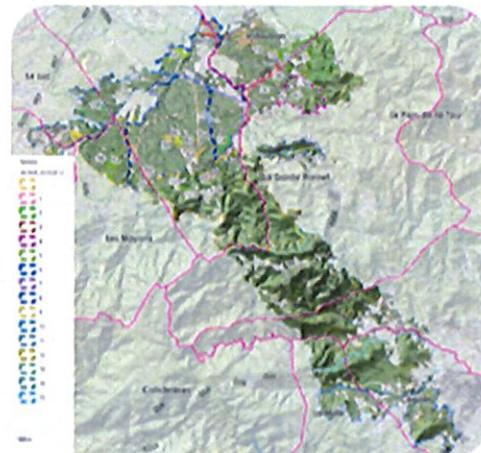
	Surface	Volume
Sans prise en compte enjeux biodiversité	263 ha	18 300 m ³
Après prise en compte enjeux biodiversité	190 ha	12 800 m ³

RNN concernée par 110 ha exploitables en totalité ou partiellement, mais avec contraintes pour un potentiel d'environ 7 000 m³

- Définition d'itinéraires techniques avec le CEN PACA et la SOPTOM (zone rouge TH)
- Animation foncière et mobilisation des propriétaires
- Dossiers de demande d'autorisation de coupe à la RNN / au CNPF
- Réalisation de DGD sur ces propriétés et certification forestière
- Organisation et mise en place des coupes prévue en hiver 2022-2023

Chiffres clefs:

15 secteurs
190 ha (dont 63 ha ASL)
60 propriétaires
12 800 m³



Observations :

- ✓ Les propriétaires souhaitent sortir rapidement le bois brûlé car il va être de plus en plus difficile à valoriser : vendu à la tonne, et le bois brûlé continue à sécher en perdant du poids.
- ✓ Depuis l'incendie, le Département qui gérait la réserve de la Plaine des Maures a souhaité se retirer. Le Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Ecologie a mandaté un audit. La DREAL a lancé un appel à candidatures pour la gestion de la réserve. Il est difficile pour le moment d'intervenir dans ce périmètre. L'ASL est toutefois en discussion avec la Réserve pour définir les modalités possibles de sortie de ces bois.

4.4 STRATEGIE LIEGE :

- **Projet de coopération européenne** : L'ASL est impliquée avec la Région Sud PACA, les autres structures productrices de liège en France, et d'autres acteurs comme DIAM Bouchage et Forêt Modèle de Provence, pour déposer sa candidature dans un appel à projet, pour un programme de coopération européenne, « INTERREG MED » avec la participation d'autres structures méditerranéennes en Europe (Portugal, Bosnie, Chypre etc.)
 Les financements sont européens, le but est de créer une vraie filière économique, de réussir à financer des travaux de remise en production, l'achat de broyeurs de liège etc.
- **Au niveau local** : des coupes groupées sont prévues avec l'ONF, sur des parcelles privées et publiques, mutualisation de l'organisation, des transports, des pistes utilisées etc.



4.5 BUDGET PREVISIONNEL :

CHARGES					PRODUITS				
	PREVI 2022 21/2/22	Réalisé 2021	2020	2019		PREVI 2022 21/02/22	Réalisé 2021	2020	2019
ACHATS pour l'animation	5 900	7 860	18 885	31 870	VENTES	199 400	144 055	209 016	163 185
ACHATS de produits forestiers	82 800	65 434	65 092	71 755	PRESTATION DE SERVICE & PSG	73 428	84 384	77 787	79 323
TRAVAUX	442 759	383 588	419 241	517 474	AUTOFINANCEMENT TRAVAUX ADHERENTS	90 958	167 668	108 068	279 420
SERVICES EXTERIEURS	12 500	12 835	9 730	12 514	TOTAL FINANCEMENT TRAVAUX	278 055	178 611	206 347	209 638
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 250,00	14 491	13 074	12 767	Europe	56 132	69 711	76 748	80 424
Déplacements	5 500	5 591	3 623	6 431	Région	53 709	56 664	87 747	81 937
Téléphone & Poste	2 080	2 434	2 234	1 778	Département	15 789	19 495	6 741	22 958
SALAIRES et traitement	116 290	130 361	109 584	117 659	Autre (compensation déficitaire,...)	152 425	32 742	35 111	24 419
COTIS. SOCIALES	43 027	45 806	38 495	43 258	TOTAL SUBVENTIONS d'animation	66 500	58 500	64 500	55 500
Autres charges	1 334	9 363	24 546	5 361	Région	27 000	31 000	38 500	28 000
Amortissements	4 059	3 148	2 614	1 540	Département	20 500	15 500	21 700	19 800
Total	731 500	680 911	710 077	822 407	DRAAF	8 000	8 000	4 300	5 700
					Autre	11 000	4 000	0	2 000
					COTISATIONS	19 946	19 520	18 376	23 218
					Autres produits	3 214	13 255	20 802	4 671
					Total	731 500	665 992	715 090	814 954
					BALANCE	0	-14 919	5 013	-7 453

Le programme d'actions et le budget prévisionnels 2022 sont approuvés à l'unanimité.

- **Point sur l'équipe des salariés** : avant de passer au renouvellement des membres du Conseil Syndical, Chloé fait un point sur les derniers changements dans l'équipe des salariés de l'ASL :
 - ✓ Floriaan : Son poste à l'ASL va être reconduit par un CDI en mai 2022,
 - ✓ Aurane : Nouvelle Technicienne Forestière à l'ASL, en CDD d'un an. Elle est en poste depuis début avril. Son parcours de « gestion et protection de la nature » a été suivi d'un BTS de gestion forestière,
 - ✓ Chloé annonce son départ de l'ASL, elle change de région pour suivre son conjoint, elle aura passé 12 années très épanouissantes au sein de l'ASL
 - ✓ Gisela et Annie sont toujours présentes.

Gisela, qui avait remplacé Chloé lors de son premier congés maternité, connaît déjà les dossiers, avec Floriaan et Annie ils se répartiront les missions de Chloé.

Claude Audibert remercie très chaleureusement Chloé avec qui il avait repris en main l'ASL en 2010, avec également Annie recrutée quelques semaines plus tard et Gisela en 2014. Il remercie l'équipe, l'ASL est dynamique, l'avenir semble prometteur.

5 Renouvellement des membres du conseil syndical :

Article 16 des statuts de l'ASL Suberaie Varoise : renouvellement par tiers tous les 2 ans
(consultable sur www.suberaievaroise.com rubrique Documentation)

Adhérents actuels élus :	Elu ou réélu en	Sortant en	Situation prévue pour l'AG
Claude Audibert	2018	2024	
Bernard Autheman	2020	2026	
Nadia Boutavant	2018	2022	Candidate
Golf de Vidauban représenté par C. Comoy	2018	2024	Poste maintenu
Georges Franco	2020	2026	
Jean-Marie Lagarde représenté par C. Fournil	2016	2022	Candidat
Raphaël Louat	2016	2022	Candidat
Bernard Pichaud	2020	2026	
Alain Senequier	2016	2022	Candidat
Philippe Villard	2020	2026	

Tous les membres sortants se représentent à leur réélection, un appel à candidature est lancé, il n'y a pas de candidat. Il est procédé aux votes.

Tous les membres sortant sont réélus à l'unanimité.

Claude Audibert remercie et donne la parole à Mme Sereine Mauborgne Députée de la 4^o circonscription du Var :

- Mme la Députée remercie Chloé pour la disponibilité dont elle a fait preuve, elle avait dès 2017 su acculturer les jeunes parlementaires avec les incendies du Cap Taillat.
Mme la Députée a de nombreux projets dans son prochain mandat afin de développer la filière liège. Grâce au programme Erasmus + (Erasmus pour l'apprentissage), elle a pour projet de créer une filière afin de former de nouveaux leveurs dans le Var grâce à des professionnels au Portugal.
Elle souligne l'importance de développer les débouchés du liège notamment avec des défis technologiques à relever, c'est un matériau léger et hautement isolant. D'où l'importance de lever le liège, de l'épurer, avec la chance d'avoir des entreprises varoises.
- Quelques mots pour terminer de Nicolas Plazanet de Forêt Modèle de Provence au sujet de la Gazette du chêne liège - 3^{ème} édition qui vient de paraître.



A l'issue de ces présentations et des discussions avec les participants, le Président remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt la rencontre à 12H30.

Fait au Luc, le 15 juin 2022

Le Président de l'ASL Suberaie Varoise
Claude Audibert

